Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 035-213502941-20251211-097_2025-DE

L'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre, à 19 heures 30, le Conseil municipal de la commune, composé de 17 membres en exercice et dûment convoqué le cinq décembre, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Françoise BOUSSEKEY, Maire.

Membres présents : BOUSSEKEY Françoise, GLOUX Daniel, CASSOU DIT MAISONNAVE Joël, DANO Yves, RACAPE Jean-Paul, REGENT Claude, HEDAN Yves, BLAIRET Guylaine, MATHURIN Loïc, JOUBAUD Sandrine, BASSEVILLE Cathy, DUPRE Claire, SEBILLET Marine, BEASSE Valentin.

Membres excusés : CHEVREL Nicole (procuration à CASSOU DIT MAISONNAVE Joël), ANDOUARD Colette (procuration à BOUSSEKEY Françoise), LOIZANCE-JOUBAUD Fabienne (procuration à RACAPE Jean-Paul).

Secrétaire de séance : BASSEVILLE Cathy

Conseil municipal – Séance du 11 décembre 2025

Délibération n° 97 : Dotation de soutien à l'investissement local 2026 – Travaux de réhabilitation d'une friche - Phase 2 : Réhabilitation de la maison d'habitation

La commune s'est portée acquéreur de la friche GT Ouest en 2020 dans un objectif de revitalisation et de redynamisation du centre-bourg. Les travaux de réhabilitation du site ont débuté en début d'année 2025 avec le curage et le désamiantage des bâtiments. Cette première phase de travaux a permis de donner plus de lisibilité au site et de visibilité sur la suite du projet.

Des travaux conséquents sont encore à prévoir pour réhabiliter cet ensemble immobilier. Ils feront l'objet de plusieurs phases permettant un montage financier de l'opération plus sécurisant pour la collectivité.

La réhabilitation du bâtiment situé à l'angle de la rue du Tertre et du Pic Vert constitue la deuxième phase des travaux.

Une des volontés qui anime le projet est de conserver le bâti à caractère patrimonial. La maison, qui fut autrefois successivement école puis mairie, sera réhabilitée pour créer un hébergement sur deux niveaux avec un espace extérieur dédié. La vocation de l'hébergement pourrait être amené à évoluer à terme en fonction du projet global et du développement d'un axe en lien avec le tourisme.

En outre, ce bâtiment est situé en plein cœur du bourg, en front de rue, et à proximité directe du linéaire commercial. La volonté est de lui redonner le cachet qui le caractérise, permettant à la fois de valoriser le patrimoine et d'embellir l'espace public.

Afin de mener à bien cette seconde phase du projet de réhabilitation de la friche GT Ouest et de dynamisation du centre-bourg, Madame le Maire propose au Conseil municipal de solliciter la Dotation de Soutien à l'Investissement Local au titre de l'année 2026. Le plan de financement est ainsi proposé ;

DEPENSES		RECETTES	
Poste de dépense	**Montant HT**	**Source du financement**	**Montant HT**
Maitrise d'œuvre	15 050,00 €	DSIL 2026	69 165,00 €
Travaux	215 500,00 €	Commune de Sainte-Marie	161 385,00 €
TOTAL	230 550,00 €	TOTAL	230 550,00 €

Après débat, le Conseil municipal est invité à délibérer pour ;

- Solliciter l'attribution de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local au titre de l'année 2026,
- Valider le plan de financement tel qu'il est présenté dans la présente délibération,
- Donner pouvoir au Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Bordereau adopté à l'unanimité (17 voix)

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Suivent les signatures
- POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME -
Le 16/12/2025
Le Maire,
Françoise BOUSSEKEY

La secrétaire de séance,
Cathy BASSEVILLE